

1507 (15 JUIN).

Grenoble.

Robert Lenormant, délégué par commission de la chambre des comptes, du 15 juin 1507, en remplacement provisoire de Thomas Borrellon, et jusqu'à ce que ce dernier ait trouvé un cautionnement de 2000 lb. t. auquel il venait d'être astreint par les m^{rs} généraux des monnaies, regardant son premier cautionnement comme insuffisant, à cause de l'importance de l'atelier dont il était chargé.

Différence présentée à la chambre des comptes : R.

(Quintus liber, fol. 72 r.)

Il était maître particulier de la monnaie de Montélimar, dont il avait été essayeur ; il fut nommé en 1513 m^e part^{re} de la monnaie de Dijon. On retrouve le même Robert Lenormant m^e part^{re} de Montélimar en 1522.

(Pilot, p. 285 et note 2.)